DISCOVRS MIRACVLEVX DE DEVX FONTAINES DES-couuertes à deux lieuës prés de la ville de Langres, au village de Corgirenon.

Auec les moms de ceux qui ont receu guarison d'icelles fontaines.

LE TOVT AVEC APPROBATION de Monseigneur l'Euesque & Duc de Langres, Pair de France, & Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Con^er du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué.



A PARIS,

Pour Iean du Brayer, & Nicolas Rousset, au Pallais.

1603.

AVEC PERMISSION.

L'ORDRE QVI S'EST OBSERVE' EN LA DESCENTE qu'à fait Monſeigneur de Langres pour viſiter les fontaines de Corgirenon : Et au procés verbal qui ſ'en eſt dreſſé.

PRemierement, l'Auant-propos de mondit Seigneur, auquel eſt contenuë la cauſe de ceſte deſcente, & ce qui s'eſt paſſé à ſon arriuée.

Secondement, la deſcription deſdites fontaines, de leur ſituation, eſpreuue faite de leurs eaux, par le gouſt, poix, ebullition alambiquement, & diſtillation par feultre.

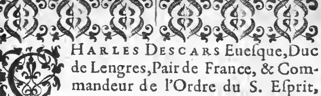
Tiercement, eſt expoſee la cauſe du bruit, & opinion qu'elles ont eu d'apporter gueriſon.

En quatrieſme lieu, eſt l'information les effects cauſez par leſdictes eaux, au

parauant la venuë de mondit Seigneur.

En cinquiesme lieu sont lesdicts effects veuz par les deputez de mondit Seigneur pendant leur seiour audit lieu de Corgirenon.

Finalement le iugement qui se peut faire de la vertu & puissance desdictes eaux. Et l'authorité de Monseigneur y apposee.



HARLES DESCARS Euesque, Duc de Lengres, Pair de France, & Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué ; A tous ceux qui ces presentes verront, Salut. Nous ayant esté deuëment par plusieurs fois aduertis de quelque grãde affluence de peuple qui se faisoit de toutes parts en vn village de nostre Diocese nommé Corgirenon, dependant de la Seigneurie de Messieurs le Doyen & Chanoynes de nostre Eglise de Lengres, sur le subiect de deux fontaines lesquelles recemment s'y estoient ouuertes, & en reputation de causer guerison aux malades, & vlcerez qui beuuoient & se lauoient des eaües d'icelles. En outre ayant entendu que soubs pretexte du recouurement de santé corporelle se commettoient quelques abus touchant le culte & l'hõneur deu á Dieu, & contre la coustume de tout temps obseruee en l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine, estimants que c'estoit de nostre deuoir de recognoistre le tout & dõner ordre qu'aulcune chose ne s'y passast qu'auec l'hõneur de Dieu, assistez de messire Maximiliem Hubert docteur theologal de nostre Eglise de Lengres archediacre du Dijonnois, de Me Noël Facenet Bachelier en Theologie, Chanoyne de ladicte Eglise, nostre grãd Vicaire, de Maistre Iean Monjardet aussi Chanoine & Chancelier de ladicte Eglise, Secretaire ordinaire en nostre

Euefché,de maiftre Pierre Mazoyer docteur en medecine, de maiftre Iean de Guinant maiftre chirurgien de noftre ville de Langres,de maiftre Nicolas du Doyer noftre chirurgien ordinaire, nous nous fommes tranfportez fur ledit lieu de Corgirenon le Dimanche 13.iour de Iuillet 1603. & là premierement auons fait celebrer,pour inuoquer le nom de Dieu & fa faincte affiftance, auons auffi par vne predicatiõ fait exhorter tout le peuple,à ce qu'il eut par fes prieres àimplorer le fecours de la diuine Majefté,pour par ce moyẽ impetrer de luy lumiere fuffifante à cognoiftre quelle eftoit fa volõté touchant les fufdites fontaines, & fon ayde pour empefcher qu'aucune fraude de l'ennemy cõmun de tout le genre humain ne fimmifcea en cefte affaire, puis apres le feruice diuin eftant acheué, nous nous fommes acheminez fur le lieu où eftoiẽt lefdites fontaines, & auons par l'inuocation du nom de Dieu, exhorcifé les eaux,& auõs recogneu là eftre vne grande affluẽce de peuple,& en iceluy plufieurs malades, defquels vne partie f'eft reprefentée à nous,finalement confiderant que le tout requeroit vn loug fejour, lequel nos affaires ne permettoient que peuffions faire là, auons delaiffé nos fufdits affiftans,pour prẽdre garde à tout, & dreffer procés verbal de ce qui feroit neceffaire, pour affoir iugement de mefme force & valeur comme fi nous-mefmes euffions efté prefents en per fon-e.

NOVS donc cy deffus denommez fuyuant le mandement de Monfeigenur de Langres,faifant fejour au lieu de Corgirenon pour recognoiftre

tout ce qui s'y estoit passé & passoit touchant les susdites fontaines, auons iugé qu'il estoit necessaire de premierement remarquer la situation desdites fontaines, & faire espreuue des eaux par les moyens instituez de nature, ce qu'auons fait ainsi que s'ensuyt.

En ceste presente annee 1603. enuiron le tẽps de Pasque, quelques passans s'apperceurent que en vn lieu du finage dudit Corgirenon, nommé vulgairement Touillon, distãt dudit village d'enuiron 165. toises, s'estoient ouuertes deux fontaines qui iamais ne s'y estoient veuës, separees l'vne de l'autre de sept toises & demie, sortant d'vn mesme champ qui lors estoit ensemẽcé de froment: la place d'icelle est pleine, & seulemẽt s'esleuent à l'enuiron vn bien peu les terres, ormis du costé de l'Occident, où elles fluent. La terre du lieu est blanche comme de sable ou arbuë, au bas d'icelles fontaines du costé d'Occidẽt y a vne petite source d'eau de toute ancienneté, de mesme saueur que les susdites fontaines laquelle ne s'est ny augmentee ny diminuee par la production de celles que nous parlons, & ne se trouue que de bien loing d'icelle y aye autre eauë, soit de fontaine, ruisseau, marescage, ou autre, d'où lon puisse coniecturer ces fontaines auoir pris leur origine, veu que toute ceste contrée est destituée d'eau, elles-mesmes ne cõmuniquent point leurs eaux l'vne à l'autre, comme lon a cogneu en ce que l'vne estãt troublee, l'autre ne laisse d'estre fort claire, & mesmes sont differentes en couleur & saueur, d'autant que celle qui tire le plus du costé de l'Orient est tou-

fiours plus espesse, & consequemment resent plus la terre. Au reste toutes deux iettent l'eau en telle abondance, que ny les secheresses, qui ont esté grandes les mois passez, ny la multitude des peuples, qui tousiours en puysent abondamment, y apporte aucune diminution. En outre auons, tant nous qu'autres, gousté les susdictes eaux, & auons recogneu qu'elles n'ont aucune saueur extraordinaire, ains commune à toutes les autres eaux, excepté que (comme dit est) celle qui tire plus du costé d'Oriét sent plus le limon de la terre: Nous les auons fait cuire iusques à la subsidence & cendre, & auons gousté que le reste ne sent que la terre. Et estant alambiquées n'ont apporté autre saueur que celle qu'elles auoient au parauant: Pesees à l'encontre d'autres, elles se sont trouuees de mesme poix: Seulemét l'eau de la fontaine qui regarde plus l'Orient semble vn peu grasse & vnctueuse, quād on s'en laue, mais cela se peut rapporter à la mixtiou de la terre qui la rend tousiours trouble, cōme dit est, ce qu'auons esprouué en meslant de l'eau de l'autre fontaine auec la terre du lieu.

Ces fontaines donc estant apparües au temps qu'auons dit cy dessus, & estant telles que les auons descriptes, ont acquis la reputation d'apporter guerison aux malades & vlcerez par la maniere qui s'ensuit.

Ieanne Cheualier vefue de feu Nicolas Varney aagee d'enuiron 50. ans demeurant au village de Corgirenon interrogee par nous le lundy 14. iour de Iuillet an que dessus, à dit que le lādemain de la Pentecoste dernierement passee

estant

estant au deuant de son logis auec ses voisines entédit que quelque nouuelle fontaine s'estoit leuée en la contree de Thouillon proche le village, & sur ce subiect resoluë auec ses cõpagnes de les aller veoir, où estans allees en burent & treuuerent l'eau bonne. Mais elle en particulier deposante dit ainsi, i'ay vne douleur au bras, il faut que ie sache si ceste fontaine auroit vertu de me guerir. Elle print donc de l'eau & en laua son bras dextre, qui lors luy faisoit grande douleur, & des l'hiuer au parauãt ne s'en estoit peu seruir pour filler. Puis apres s'en retournãt auec ses voisines estant à peine esloignee des fontaines de 5. passees, s'apperceut que la douleur de son bras estoit cessee, qui fut cause qu'elle retourna soudainement à ladite fontaine pour esprouuer si elle pourroit de mesme guerir son genouil gauche enflé qui luy faisoit aussi grande doleur, & ne permettoit qu'elle prit repos la nuit Et l'ayant laué sentit peu de temps apres sa douleur appaisee, son genouil s'estant desenflé, ce qu'aussi tost elle dit à ses cõpagnes, & quelque iour apres à vne femme du Fayl, nõmee la grande Marie qui passoit par Corgirenon, Et se plaignoit à elle qu'elle auoit de grandes douleurs aux yeux: Et quelque foiblesse & debilité aux iambes, tellement qu'elle disoit ne pouuoir retourner ce iour là iusques au Fayl lieu de sa demeurance quoy qu'il ne soit distãt de Corgirenon que d'vne lieue, lors ladite deposante luy raconta, comme elle auoit receu la guerison susdite, se lauant és fontaines de Thouillon & que si elle y aloit, elle s'en pourroit biẽ trouuer.

Ce qu'elle fit, & ayant beu de ladite eau se trouua bien de ses yeux, & iambes. Le mesme iour auons interrogé ladite grande Marie Gudy demeurāt au Fayl, laquelle nous a affermé la chose s'estre passee ansi que nous a esté declaré par ladite Ieanne cy dessus, de sorte qu'elle se porte tresbien & de ses yeux & de ses iambes, comme il nous est apparu, quoy que sesdits yeux fussent au parauant tellemēt troublez, qu'à peine pouuoit-elle veoir aucune chose. Deslors le bruit s'espancha par tous les lieux à l'enuiron, de la vertu & faculté de ces fontaines.

En consequence donc & suytte de ce bruit, sont arriuez incontinent plusieurs à ces fontaines, & sont ensuyuis les effects tant ceux qui au parauant nostre arriuée icy se sont veuz manifestement, que ceux qui depuis nostre arriuée.

Or premierement auant nostre arriuée Ieannette Perrin demeurant és Loges proche dudit Coirirenon, aagée de quatorze ans, interrogée par nous, à dit: que pendant vn mois elle auoit eu tout le visage difforme, chargé de morfée, & grosses galles qui luy causoient de grandes douleurs, & qu'ayāt laué sondit visage plusieurs fois l'espace de 2. iours, des eaux desdites fontaines, elle auoit receu entiere guerison, cōme de vray, nous a bien apparu, pour ne rester que bien peu de vestiges & marques des susdites galles, quoy qu'auparauant vn chacun l'eust cogneuë toute chargee d'icelles.

Pierre Aubriel demeurant au village des Loges aagé de 40. ans, interrogé par nous le Lundy 4. dudit mois de Iuillet, à dit: qu'estant detenu

d'vne grãde douleur de reins & du petit ventre, de sorte qu'il demeuroit tout courbé, s'achemina aux susdites fontaines, & ayant beu des eaux plusieurs fois, & laué par le ventre & dos, vn iour seulement, s'en retournant en sa maison fut contraint de s'arrester en vn bois, où estant tourmenté de grãdes douleurs des susdites parties, en fin ietta vne pierre de la grosseur & longueur d'vn noyau de cornulle, laquelle il monstra à plusieurs de ses voisins, & depuis s'est tousiours bien porté.

Girard Iachiet laboureur hostelier dudit Corgirenon, estant appellé & pris par serment, à dit que chez luy auoit logé vn ieune hõme de bonne façon, nommé Monsieur Lambert demeurant à Dijon à la suitte de Monsieur le Grand, lequel à son arriuée estoit tellemẽt incommodé de sa personne qu'il ne pouuoit marcher ny se baisser, ny mesmes mouuoit ses bras, ains trainoit la iambe gauche & sentoit de grandes douleurs, & s'estant laué plusieurs fois des eaux des susdites fontaines l'espace de douze iours, dés le troisiesme receut allegement, & finalement fut du tout guery, & aussi dispost que iamais, & nous-mesmes l'auons veu à nostre arriuée qui estoit sur la fin des susdits douze iours se portant fort bien nous racõtant sa maladie cy dessus. Au mesme temps ledit Iachiet nous a affermé auoir logé en sa maison vn garçõ aagé de 15. ou 16. ans, natif de Dijon, qui lors de son arriuée estoit tellement impotẽt, qu'il ne pouuoit marcher sans crosses, estant tourmenté de grandes douleurs depuis cinq ans. Iceluy s'estant laué & beu de la-

dite eau l'espace de trois iours, s'en retourna à pied sans crosses, estant du tout guery.

Le Lundy 16. iour de Iuin 1603. Claude Logier le ieune, du village de Gillaucout à deux lieues de Chaulmont est arrivé à la fontaine enuiron les 6. heures du soir & dedans vne heure a esté gueri des douleurs qu'il disoit auoir sur les reins iusques au pied, telles qu'il luy sembloit qu'on luy tirasse les nerfs des mẽbres, mesme ne pouuoit marcher qu'à grandes peines & auec crosses & estoit en cest estat depuis 5. ans pendant lesquels il auoit cherché guerison par tout & iamais ne lauuoit peu treuuer que par les eaux de la dite fõtaine, & ainsi nous la assuré M. Gilles Bracornier qui demeure audit Corgirenon.

Le Samedy 28. iour de Iuin arriua à la fõtaine susdite le Sieur Moisson curé de Sainct Medard Preuost & Chanoine de S. Estienne de Diion lequel disoit souffrir de grandes douleurs, & deuoyemẽt d'estomach, douleurs de reins, & iambes. A son arriuee apres auoir esté à l'Eglise fut à la fontaine où il beut de l'eau depuis la retournée au logis, disna disãt qu'il se sentoit trop mieux que du passé trouuant les viandes de goust. Et apres disné se promenãt trouua sõ estomach fortifié & ses reins restablis en sõ naturel. Ceux qui l'assistoiẽt s'esiouïssans auec luy certifioiẽt l'auoir veu auparauant & de long temps ne pouuoir porter sa viande, puis apres cõtinua iusques au lundy d'vser de ladite eau & s'en partit sain & en tresbonne disposition ainsi la attesté ledit Maistre Gilles Bracornier habitant du dit Corgirenon chés lequel il estoit logé.

Nicolas Brayet dit Cortet demeurãt aux loges aage de 45. ans enquis par ſerment a depoſé que la veille ſainct Barnabé derniere, luy eſtant ſurueneuë vne grãde douleur au pied droit pres les cheuilles auec enflures de ſorte qu'il ne pouuoit repoſer, & arriuant que ſa féme retournãt des ſuſdites fontaines apportant de l'eau, il s'en laua le pied & ſe ſentit guery à la meſme heure, qui l'occaſionna luy meſme s'acheminer vers leſdites fõtaines ou il en beut & ſen laua, & s'eſt du depuis porté touſiours de mieux en mieux.

Collete Garnier femme de Martin Nardin aagee de 50. ans demeurant à Chalindrey eſtant enquiſe par ſerment nous à declaré comme elle eſtoit detenue depuis 3. ans & demy de retraction des nerfs aux deux bras & mains, de ſorte qu'elle ne pouuoit s'en aider en façon quelconque, ayant tous les doigts des mains retirés & crochus. Et en outre eſtoit vexee de grãdes douleurs & inflations és deux genouils & iambes pres les cheuilles, de ſorte qu'à grande peine pouuoit elle marcher. Et s'eſtant tranſportée au lieu deſdites fontaines, & y ayant demeuré neuf ou dix iours beuuant & ſe lauant ordinairement deſdites eaus, fut entierement guerie & s'en retourna à pied maniant ſes bras & ioignãt les mains, & a touſiours continué de ſe porter de mieux en mieux continuant auſſi l'vſage deſdites eaux. Iean Auuigné & Guillaume Pioche demeurãt à chalindrey a atteſté auoir veu ladite Collette affligée des maladies cy deſſus comme auſſi d'aultres habitans du village.

Antoine Beaurepaire aagé de 20. ans demeu-

rant à Chalindrey enquis par ferment nous à auſſi declaré que depuis l'aage de 4. ans auoit eſté detenu d'vne paraliſie du bras droit & iambe droicte ayant les doigts de ladite main tellement ſerrés & retirés qu'on ne luy pouuoit ouurir ny fermer. Et ayāt vſe leſpace de 5. ſepmaines deſdites eaux ſe porte bien d'iceluy bras, lequel eſtoit atrophié, & commence à reprendre ſa nourriture, ouure & ferme les doigts de ladite main en ſorte qu'il trauaille à preſent en la grange, va auſſi plus droit qu'auparauant & ſe porte bien de ladite iambe.

Plus grande recherche des effets des ſuſdites fontaines n'a ſemblé eſtre neceſſaire, par ce que le nōbre en eſt ſi grand, & ſont iceux eſpanchez par tant de contrees & pays tant proches que remotes, qu'à grand'peine en pourroit on faire vn recueil entier.

Senſuyuēt les effets des ſuſdites eaux cogneus par nous ſuſdits deputes pendant noſtre ſeiour à Corgirenon, pour leſquelles plus aſſurément cognoiſtre, incontinent apres noſtre arriuee au dit lieu, auōs donné tel ordre que ayant mis des officiers en la garde deſdites fontaines, aucun malade ne s'en pouuoit approcher que premieremēt il n'euſt eſté viſité par nous. Et depuis viſitant deux fois le iour pour le moins les malades auons cogneu quels progrés ils faiſoient en ſanté comme il ſenſuyt.

Claude Vallon demeurāt à Prouencheres pres Veſoû aagé enuiron de 15. ans eſtant viſité par nous, à dit que le lendemain de la feſte de Noël dernierement paſſee retournant de Brurey vil-

lage distant de demye lieuë de son païs, seroit à l'instant tumbé en paralysie des deux cuisses en sorte qu'il ne pouuoit aucunement se soustenir sur icelles & estoit contraint de marcher sur ses genouilx & sur ses mains. Estant donc venu expres en ce lieu de Corgirenon le 6. de ce present Mois de Iullet apres auoir beu plusieurs fois de l'eau des fontaines, & s'en estre laué se trouue maintenant beaucoup mieux, se peut supporter sur ses iambes ce qu'il ne pouuoit faire au parauant. Ainsi l'auons veu & cogneu.

Denys Morisot demeurāt à Diion aagé de 12. ans estant detenu des escrouelles en plusieurs lieux du visage & au pied dextre comme il nous est apparu, s'estant laué desdites eaux, commence à se bien porter, & nommément au pied.

Denise femme de Claude Gros-Iean demeurant à Vitry pres Chauuirey, aagée enuiron de 40. ans, estant detenue d'vne ophthalmie depuis deux ans en l'œil gauche, s'estant lauee se troue fort bien.

Guillemette Perruse natiue de Chaulmont, aagée enuiron de 17. ans, ayāt toute la teste couuerte de la mauuaise tigne, s'estāt lauée plusieurs fois, se trouue quasi du tout guerie.

Nicolas Millot de Charmoy pres le Fayl aagé de 43. ans, ayāt vne retraction de nerfs aux deux iambes, & ne se pouuāt soustenir sans potences, estant icelles iambes toutes enflées, apres s'estre laué plusieurs fois s'est biē trouué, & peut maintenant marcher sans potences, ayāt lesdites iambes entierement desenflées.

Claude Gobillot demeurant à Varennes, la-

boureur, aagé enuiron de 20. ans, estant detenu de plusieurs vlceres és cuisses & iambes, auec grãdes douleurs, abeu & s'est laué plusieurs iours de ladite eau, & maintenant se porte bien, & ses vlceres consolidez.

Iannette Rousselot de Dijon aagée de 68. ans, vefue de Claude Focillon auoit à cause d'vn cathetre, vne retraction de nerfs aux deux mains, ne pouuant ouurir aucun doigt, & en outre vne enfleure & douleur en la cuisse & iambe dextre. Apres auoir vsé des eaux des susdites fontaines neuf ou dix iours, a esté garãtie du mal & enfleure de ladite iambe, & peut aussi maintenant ouurir & fermer les mains comme elle veut.

Ieanne Guillardot femme d'Anthoine Thoirier, laboureur demeurãt à Mailly pres d'Auson, ne, a apporté vne sienne fille aagée de trois ans nommée Claude Thoirier, laquelle estoit fort emaciee & atrophiee, en sorte qu'elle ne se pouuoit soustenir sur ses iambes. Ayant beu de l'eau & lauee par sa mere, auant cinq iours à marché toute seule, & se porte bien.

Nicolle Brugere demeurant à Dijon, ayant demeuré l'espace de neuf iours en ce lieu, ayãt beu desdites eaux, & s'en estãt lauee, s'en est retournee saine & guerie du mal du bras dextre qu'elle auoit auec douleur, en sorte qu'elle ne pouuoit trauailler, & est sortie d'icy le 16. dudit mois de Iuillet, s'estant representee à nous.

Vn certain homme bien habillé & bien en ordre, demeurant à Isurtille qui n'a voulu dire son nõ quoy que requis plusieurs fois, dit qu'il sentoit vn grand mal du costé senestre depuis le col,

tol iusques au bas du ventre, luy occupât la plus grande partie du thorax & du ventre, luy causât douleurs, mesmes empescheant toutes ses fun-ctions. S'estant laué & beu desdites eaux 7. ou 8. iours s'en est retourné sain & net, ainsi que l'a-uons veu à son departement.

Marie Bar femme de Claude Amyot demeu-rant à Mailly proche S. Iean de l'Osne, arriua en ce lieu le Samedy 12. dudit mois de Iuillet e-stant impotente desdeux mains en sorte qu'elle ne les pouuoit fermer ny ouurir, ny leuer les bras plus haut que sa poitrine : s'estant lauee desdites eaux & beu par trois iours d'icelles, estend de-ja les mains & leue ses bras facilemēt sur sa teste.

IacquesBricard natif de Roüelle & demeurāt à Diion Marechal aagé de 22. ans ayant deux vl-ceres en la iambe dextre & ayant esté long tēps entre les mains des Chirurgiens où il ne trouua aucun allegement est venu expressement à ses fōtaines & s'estant laué l'espace de 8. iours s'est trouué fort soulagé, de maniere que ses vlceres viennent à cicatrices.

Iean Sageot de Pesme Marechal aagé de 26. ans ayant deux grands vlceres és deux iambes appellez vulgairement loups, ayant vsé des eaux des susdites fontaines lespace de 8. ou 9. iours se trouue fort soulagé de ses douleurs & ses vlce-res en fort bonne disposition de guerison, ce qu'il n'auoit trouué en la fontaine de Fribourg en suisse, à laquelle il s'estoit acheminé, & ny a-uoit receu soulagement.

Barbe Goussel femme de Pierre la Granche de

nuy prés Beaulne aagée de 40. ans estant detenue d'vne espece de herpes par le visage depuis 9. ans, dont elle n'auoit peu trouuer guerison alieurs, apres auoir vsé tāt interieuremēt qu'exterieurement desdites eaux en à receu guerison ny restant plus qu'vne rougeur au visage.

Marguerite femme de Iullien de Chastoillon demeurant à Frōtigney pres la Charité en Borgongne aagee de 50. ans estant affligee au bras gauche de tumeurs scrophuleuses depuisquatre ans, lesquelles auroient apostumé dōt elle auoit grandes douleurs & inquietudes, ne pouuant ouurir ny fermer la main dudit bras, ayant beu des eaux susdites & s'en estant lauee plusieurs fois s'est trouuee fort allegee & à peu pres guerie comme nous auons veu.

Hugues Bersin vigneron demeurant à Charrey pres Vesou aagé de 44. ans estaut tombé de dessus vn poirier fort haut se seroit disloqué la cuisse droitte auec vne grande contusiō depuis enuiron 9. mois de sorte qu'il ne se pouuoit soustenir sur ladite iambe, ayant beu & s'estāt laué desdites eaux l'espace de 9. ou 10. iours, ne resset plus de douleurs & commence à se supporter.

Ogier Iolois d'Isurthille aagé de 40. ans, vint à la susdite fontaine le 4. de Iuillet ayant vn grād vlcere malin & de figure rōde, dont il estoit detenu depuis six sepmaines, & ayant vsé plusieurs fois de l'eau d'icelles tant en breuuage qu'applications exterieures, s'est trouué sa playe à demy guerie.

Claude de Verges de Treffort, pres Bourg en Bresse, est arriué le 14. Iuillet audit lieu de Cor-

girenon, ayant plusieurs grãds vlceres en la iambe droicte, lequel ayant vsé comme dessus desdites eaux, commence à se bien porter, ainsi que nous auons recogneu.

NOVS medecin & chirurgiens susnommez, estãs employez à la recherche des vertus & proprietez des susdites fontaines, depuis le 12. du present mois de Iuillet, iusques au 17. d'iceluy, auõs recogneu par les effets d'icelles eaux, à l'endroit des malades qui se sont trouuez au lieu de Corgireuon, pendant ledit temps, qu'icelles ont quelque prerogatiue & signalee vertu, tant en la guerison de plusieurs vlceres serpigineux & cacoëthes, que debilités de membres, conuulsions de nerfs, douleurs flatueuses des iointures, eresipeles & inflammations, comme il appert par le rapport des malades par nous visitez, cy dessus escrit, en sorte qu'estimõs icelles auoir quelque particuliere vertu plus que les eaux communes, & pouuoir apporter quelque vtilité au bien public: en tesmoing dequoy auons signé le present rapport, ce iourd'huy 17. Iuillet, 1603.

SIGNE'

MASOVYER Docteur en Medecine,

DEGVINAM,

DV DOYER.

NOus CHARLES DESCARS Euesque, Duc de Langres, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, & Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué, apres auoir bien cōsideré ce que dessus, & auoir veu nousmesmes par plusieurs fois tout ce qui s'est passé és susdites fontaines, assistez (comme dit est) auons declaré & declarons que lon se peut approcher & vser des susdites fontaines, sans soubçon d'aucun malefice ou fraude: Deffendons neantmoins, qu'aucune superstition ou vaine obseruance s'y cōmette par ceux qui s'en approcheront, les exhortans rapporter le tout à la gloire de Dieu, qui par tant de façons espanche ses bien-faits sur les hommes. Faict à Grossesaulue proche le village dudit Corgirenon, le 17. de Juillet, 1603.

signé,

CHARLES DESCARS
Duc de Langres.

Facenet. *Hubert.* *Moniardet.*

AV LECTEVR.

AMY lecteur tu as veu quel iugement se fait de ses eaux, & dois penser que troys opiniōs toutes diuerses se peuuent donner icy, desquelles les deux vont par les extremitez, & la tierce se contient au milieu. La premiere qui suit l'extremité seroit que ces eaux n'ont aucune vertu ny faculté par dessus les autres eaux communes. Et ceste opinion ne semble vraye cōme il conte par les effects, parce que l'eau commune ne peut produyre autres effets, que raffrechissement & humectation, n'ayant autre faculté actiue en soy que la froidure, & l'humidité. Or nous voyons que ces eaux de Corgirenon non seulemēt ont telles facultés naturelles, mais en ont encore d'autres du tout contraires, sinon reellement & formelement, à tout le moins en puissance & vertu. Car elles desechent les vlceres, & ramollissent & addoucissent les nerfs, comme euidément il appert es cures qui si font. La secheresse repugne à l'humidité, & le ramollissement à la froidure. Par ainsi il faut confesser qu'il y a quelque faculté plus haute que icelle qui sesprenue es eaux communes, Et ne seruiroit de dire que ce ramollissement se peut faire par la froidure de l'eau, & ce par accidens, assauoir que la froidure fait retirer la chaleur exterieure des membres au dedans, & consequément eschauffe le nerf & le ramollit. Car ce qui se faict par acci-

dant,ne se fait tousiours ainsi,ains rarement.Or il sevoit en ce fait que ces eaux ont causé ces effects en tous ceux qui en ont vsez. Dauantage qui est le Medecin qui iamais aye pēsé les paralusies auec de l'eau fraiche,& commune. Autre faculté donc se retrouue en ceste ci trop plus excellente que és eaux vulgaires.

L'autre opinion extreme seroit dire que les operations de ses eaux sont miraculeuses. Et cela ne se doibt aussi dire, par ce que tout miracle surpasse l'œuure de toute nature en deux choses, premierement en la substance du miracle, secondement en la façon & maniere d'operer. La substance du miracle est quand la chose ne se peut aucunement faire par causes naturelles, comme pour exemple seroit la suscitation d'vn mort, ou restablissement des yeux entierement perdus. Le miracle en façon & maniere est quand la chose se pourroit faire par les causes naturelles, mais nō pas en la façon que la vertu operatrice des miracles la faict, comme dire, rendre la santé en vn instant à vn febricitant, d'autant que les forces & causes naturelles n'agissent qu'auec laps de temps. Or est il que ses eaux ne font aucune guerison ny effects qui ne se puissent faire par les causes,& remedes naturels,& n'operent qu'auec le tēps & lentemēt. Par ainsi il ne si doit establir miracle.

Sensuyt donc qu'il faut admettre. La troisiesme opinion, qui est que en ses eaux se retreuue vne faculté naturelle seulement, mais plus excelente que es eaux communes,laquelle opinion se preuue aysement par la confutation des

deux premieres. Car il eſt certain que ces eaux ſont douees de quelque vertu, laquelle n'eſt cõmune à toutes eaux comme nous auons prouué en confutant la premiere opiniõ. Et n'eſt miraculeuſe, comme nous auons preuué en confutãt la ſeconde opinion. Reſte donc à dire que ceſte vertu demeure es termes de nature, quoy que plus excellente que les eaux communes, & n'arriue à l'excellence des miracles: en vn mot, c'eſt vne faculté naturelle plus haute que la faculté ordinaire des autres eaux, & pl⁹ baſſe que la miraculeuſe. Autant en faut il dire de toutes autres eaux ſalubres, eſquelles l'on ne peut nier quelque vertu reſider plus grande que es eaux communes, & neantmoins nous n'attribuons cela aux miracles. Que ſi quelcun demandoit, quelle peut eſtre ceſte vertu, & d'où elle peut eſtre infuſe & communiquee à ces eaux, veu que elle ne ſe deſcouure point par aucun ſentiment, cõme nous cognoiſſõs pluſieurs eaux retenir quelque qualité du ſouffre, ou alun, ou nitre ou autre choſe ſemblable. Il ſe repond qu'il faut confeſſer librement que iuſques icy ceſte vertu eſt occulte en ſoy, & ſeulement manifeſte en ſes effects. La recherche s'en deuoit faire plus à plein par ceux qui pourroeint y apporter plus d'induſtrie & iugement. Par ainſi ceux qui ont eſté employez en ceſt affaire, ont encore laiſſé place aux autres pour y exercer la pointe de leur eſprit, bien te ſoit.

FIN